

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1536**

commune (s) : Saint Priest

objet : Cession, à la société Pax Immobilier, de deux parcelles de terrain situées chemin de Pierre Blanche

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Bureau du 26 avril 2010**Décision n° B-2010-1536**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cession, à la société Pax Immobilier, de deux parcelles de terrain situées chemin de Pierre Blanche**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire de deux parcelles de terrain nu, cadastrées sous les numéros 82 et 96 de la section BL, pour une superficie totale de 11 291 mètres carrés, et situées chemin de Pierre Blanche à Saint Priest.

La société Pax Immobilier, qui souhaite se développer, a demandé à la Communauté urbaine de lui céder ce tènement.

Aux termes du compromis, ces deux parcelles, qui correspondent à un surplus de voirie et qui n'ont pas d'utilité pour la Communauté urbaine, seraient cédées au prix de 257 340 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la société Pax Immobilier, pour un montant de 257 340 €, de deux parcelles de terrain situées chemin de Pierre Blanche à Saint Priest, en vue du développement de cette société.

2° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 :

- produit de la cession : 172 950 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 1755,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 171 950 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération 1755,

- produit de la cession : 84 390 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 0096,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 52 715,62€ en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 800 - fonction 824 - opération 0096,

- plus-value réalisée : 32 674,38 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.